

**Communiqué de presse du 9 mai 2014 du
comité «Non à l'Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base»**

C'est aux citoyens de décider quelle direction donner à notre système de santé

Le comité «Non à l'Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base» – composé de 38 signataires, parmi eux 11 conseillers nationaux, plusieurs anciens conseillers nationaux et 20 médecins – a présenté ses arguments lors de la conférence de presse du jeudi 8 novembre à Berne: l'amendement de la Constitution fédérale prévu forme la base suite à laquelle l'excellent système de santé suisse, reconnu au niveau international, doit être retourné de fond en comble. A l'époque, 200 000 citoyens ont de bonne foi signé l'initiative «Oui à la médecine de famille» pour garantir qu'il y ait à l'avenir suffisamment de bons médecins de famille en Suisse. Le contre-projet direct sur lequel nous allons voter le 18 mai déforme les buts de l'initiative «Oui à la médecine de famille» et la tourne littéralement en son contraire. Nous, les citoyens, sommes trompés. Avec ce projet, on veut créer les conditions cadre pour que le premier examen ne doive plus être fait par le médecin de famille mais par quelque autre personne, également sans formation médicale ou même sans formation dans une profession de la santé, sans connaissance du patient et de son histoire. Voilà la raison pour laquelle ce contre-projet direct est une tromperie et doit donc être rejeté.

Dans le papier de stratégie de l'*Office fédéral de la santé publique (OFSP)*, «Bericht der Themengruppe «Interprofessionalität» on peut lire explicitement que les «*membres de groupes professionnels non médicaux seront autorisés à recevoir directement des patients*». (p. 16)

Dans le *Message concernant la modification de la loi sur les professions médicales (LPMéd)*, les activités professionnelles dans le domaine de la santé sont subdivisées, selon le modèle canadien CanMEDS, en sept rôles.¹ Le médecin n'y est plus mentionné. Dans le document de l'OFSP «Nouveaux modèles de soins», on décrit et favorise des centres de santé anonymes, telles des discounters de la santé, comme modèles pour l'avenir. Divers exemples d'autres pays, dans lesquelles de tels «modèles de soins» existent déjà, montrent quelles en sont les conséquences. Suite à de faux diagnostics ou des maladies qui traînent ou non reconnues par des personnes pas assez formées, les patients sont traités de manière erronée. Une telle situation peut provoquer des maladies et des douleurs terribles, tel l'exemple présenté lors de la conférence de presse du 7 mai. Pour les personnes concernées cela peut impliquer des souffrances indicibles et peut mener, dans le pire des cas, à la mort. En cas d'acceptation de ce projet lors de la votation, et suite à ces nouveaux modèles, le traitement par un médecin ne sera plus

¹ «Le modèle CanMEDS [...] subdivise l'activité professionnelle dans le domaine de la santé en sept rôles menant à une santé et à des résultats de soins de santé optimaux: expert médical (rôle central), communicateur, collaborateur, gestionnaire, promoteur de la santé, érudit et professionnel.» (p.10)

garanti. Suite à la «nouvelle forme de coopération», appelée interprofessionnalité, la prise en charge du patient peut se faire par une assistante médicale, une podologue ou une autre personne sans formation médicale universitaire, sans que le patient ne voie un médecin. L'«équipe», formée par exemple de personnel soignant, de diététiciennes, d'ergothérapeutes, de podologues etc. peut décider du cours du traitement sans recours au médecin. Les conséquences peuvent être terribles pour toutes les personnes concernées. L'arrêté fédéral est formulé de manière à tout laisser ouvert. Tous les documents de l'OFSP et du laboratoire d'idées que représente la fondation «Careum Stiftung» qui sont à la base de cet article constitutionnel poursuivent une transformation totale de notre système de santé publique: la disparition du médecin de famille tel que nous le connaissons encore aujourd'hui, s'engageant à fond pour le bien de ses patients.

Le 18 mai, le citoyen, et lui seul, décidera comment notre système de santé publique va évoluer.

Contacts: Guy Parmelin, CN: 079 400 26 89; Dr Susanne Lippmann Rieder: 079 631 27 33;
Toni Bortoluzzi, CN: 079 348 80 43; Thomas Kaiser: 079 403 31 56;
Lukas Reimann, CN: 078 648 14 41

<http://www.nein-zum-bundesbeschluss-ueber-die-medizinische-grundversorgung.ch>

Membres du Comité «Non à l'Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base»:

Dr Dominique Baettig, ancien conseiller national; Alexander Baumann, ancien conseiller national; Dr Manfred Birchler; Toni Bortoluzzi, conseiller national; Roland Rino Büchel, conseiller national; Dr Angelo Cannova; Dr Rudolf Ehmann; Sebastian Frehner, conseiller national; Andrea Geissbühler, conseillère nationale; Dr Gerhard Hauser; Verena Herzog, conseillère nationale; Dr Rainer Hoffmann; Prof. Dr David Holzmann; Dr Armin Jucker; Dr Heidi Jucker; Dr Viviane Kaiser; Dr Urs Kayser; Lisa Leisi; Dr Susanne Lippmann-Rieder; Toni Niederberger, entrepreneur; Guy Parmelin, conseiller national; Dr Ermanno Pavesi; Nadja Pieren, conseillère nationale; Lukas Reimann, conseiller national; Dr Elisabeth Reinle; Jean-François Rime, conseiller national; René Roca, historien; Dr Carlo Schlatter; Ulrich Schlüer, ancien conseiller national et rédacteur en chef de «Schweizerzeit»; Pirmin Schwander, conseiller national; Dr Wolfgang Steinke; Daniel Trappitsch; Erika Vögeli, rédactrice en chef de «Zeit-Fragen»; Prof. Dr Hanspeter Wagner; Hansruedi Wandfluh, conseiller national; Dr Gabriela Wirth Barben; Dr Walter Zimmerli; Dr Wolf Zimmerli.